

DEPARTEMENT
DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE
VOUZIERES
VILLE DE
VOUZIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2021/032

Réunion du Mardi 30 mars 2021 à 19h
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 23/03/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 23/03/2021

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric arrivé à 19h04, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier arrivé à 19h03, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, , Mme COSSON Geneviève, ayant donné pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme MAROTEAUX Nathalie ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Secrétaire de séance : M. LAIES Benoit.

Objet : Subvention à l'association les Tourelles

Vu la délibération n°2004/23 en date du 24 mars 2004 par laquelle le conseil municipal a autorisé la signature de la convention liant la Ville de Vouziers à l'association Les Tourelles,

Vu la convention liant la Ville de Vouziers à l'association Les Tourelles en date du 25 mars 2004,

Vu l'article 5 de la convention qui prévoit les modalités de financement de l'association,

Vu la demande de subvention 2021 de l'Association Les Tourelles

Considérant que par délibération 2020/121 du conseil municipal en date du 15 décembre 2020, la ville de Vouziers a consenti une avance de 10 000 € (dix mille euros) pour assurer la fluidité à la trésorerie de l'association les Tourelles,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2021,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'octroyer une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 de 80 437 €,
- 2) D'autoriser le Maire à signer ou sa représentante à signer tous actes à intervenir dont la convention de moyens 2021

L'avance sur subvention de 10 000 € sera déduite de la subvention attribuée.

Fait en mairie le 06 avril 2021

Le présent acte a été : / 7 AVR 2021

Publié -Notifié le :

Transmis au contrôle de légalité le : / 7 AVR 2021

Il est certifié exécutoire.

Le Maire,

Yann DUGARD



Le Maire

Yann DUGARD